

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 19 Absents : 10  
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le 13/07/2023  
ID : 031-213101181-20230712-D20230505-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/05 du 12 juillet 2023

**D. 2023/05-05 – COMMANDE PUBLIQUE – MP TVX – Réhabilitation ex-boulangerie**

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPÉE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte.

**Pouvoirs :** CASSAGNE Joël à SIGAL Sandrine, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie à SAURA Olivier.

*Les conseillers ont été convoqués le 05 juillet 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Par délibération D. 2022 06 06 - DOMAINE - Acquisition ex boulangerie du 27 juin 2022, la Commune a fait l'acquisition d'un bien immeuble dans un but de développement commercial du centre bourg. Ensuite, elle a procédé à un appel à candidatures pour offrir le local en bail commercial et elle en a retenu une dont l'activité nécessitait des travaux et des aménagements intérieurs pour adapter au mieux le bien au but poursuivi.

Après consultation et mise en concurrence,

Ouï Madame la Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés publics de travaux suivants :

Lots	Attributaire	Montant HT
Lot 1 Gros œuvre - Façade	HESTIA 6 ? IMPASSE Raymond Loewy 31140 AUCAMVILLE	31 840.00 € PSE façades : 34 381.50 €
Lot 2 Charpente couverture	BLICK FRERES 44 avenue de l'Europe 81600 GAILLAC	11 115.00 €
Lot 3 Menuiserie extérieure bois	ETS GEMIN 3 rue Paillas 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	39 205.00 €
Lot 4 Menuiserie intérieure	ETS GEMIN	10 470.00 €
Lot 5 Plâtrerie – faux plafonds	NET SOLS 21 avenue des Palanques 31120 PORTET-SUR-GARONNE	30 004.00 €

Lot 6 Sols souples - peinture	NET SOLS	Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le ID : 031-213101181-20230712-D20230505-DE
Lot 7 Sols durs - faïence	NET SOLS	
Lot 8 Electricité	ER ELEC 30, rue du Capech 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	19 804.36 €
Lot 9 Plomberie CVC	AJS 3B avenue de Pradié 31120 PORTET-SUR-GARONNE	40 545.28 €
Lot 10 Panneaux cuisine	Infructueux	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 13/07/2023  
Au registre sont les signatures

La Maire,




**Sandrine SIGAL**

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.